

**ASSOCIATION RESEAU NATIONAL
DE SURVEILLANCE AEROBIOLOGIQUE**

ZA Le Plat du Pin
69690 BRUSSIEU

EXERCICE 2013

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Cabinet BOREL & ASSOCIES

Société d'Expertise-Comptable et de Commissariat aux Comptes

1 Avenue Dutrievoz – 69626 VILLEURBANNE CEDEX

Tél. 04.72.69.48.48 - Fax. 04.72.44.05.62

E-mail : cabinetborel@boreletassocies.com

Mesdames, Messieurs les Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'ASSOCIATION RESEAU NATIONAL DE SURVEILLANCE AEROBIOLOGIQUE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste, également, à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'information suivante :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues par l'entreprise.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

.../...

R.N.S.A.

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice 31.12.2013


3. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Lyon, le 10 Juin 2014

Le Cabinet BOREL et ASSOCIES



Yves BOREL



Pascal BOREL

 Bilan Actif - Passif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	110 151	98 662	11 489	
Autres immobilisations corporelles	5 633	4 175	1 458	
Immob. en cours / Avances et acomptes	1 196		1 196	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	89 146		89 146	89 146
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	206 126	102 837	103 289	89 146
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	15 441		15 441	23 424
Autres créances	21 926		21 926	61 057
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	89 509		89 509	70 294
Charges constatées d'avance	6 620		6 620	5 507
ACTIF CIRCULANT	133 496		133 496	160 282
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	339 622	102 837	236 785	249 428

 Bilan Actif - Passif

	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	19 182	19 182
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	132 425	124 398
RESULTAT DE L'EXERCICE	-21 556	8 026
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	130 050	151 606
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	1 028	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 436	38 023
Dettes fiscales et sociales	57 271	50 299
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		2 000
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		7 500
DETTES	106 735	97 822
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	236 785	249 428


Compte de résultat

	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	%	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue	44 015	8,66	50 370	9,76	-6 356	-12,62
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	462 227	90,95	464 126	89,94	-1 899	-0,41
Reprises et Transferts de charge	10 654	2,10	2 121	0,41	8 533	402,31
Cotisations	1 980	0,39	1 565	0,30	415	26,52
Autres produits	9 538	1,88	2 001	0,39	7 537	376,64
Produits d'exploitation	528 413	103,97	520 183	100,80	8 230	1,58
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges externes	340 179	66,94	349 288	67,68	-9 109	-2,61
Impôts et taxes	7 779	1,53	5 186	1,00	2 594	50,01
Salaires et Traitements	159 769	31,44	134 256	26,02	25 513	19,00
Charges sociales	78 869	15,52	66 245	12,84	12 623	19,06
Amortissements et provisions	3 302	0,65	1 280	0,25	2 022	158,00
Autres charges	20		1 873	0,36	-1 853	-98,95
Charges d'exploitation	589 918	116,07	558 128	108,15	31 791	5,70
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-61 505	-12,10	-37 944	-7,35	-23 561	62,09
Opérations faites en commun						
Produits financiers	40 249	7,92	40 271	7,80	-22	-0,06
Charges financières						
Résultat financier	40 249	7,92	40 271	7,80	-22	-0,06
RÉSULTAT COURANT	-21 256	-4,18	2 326	0,45	-23 583	NS
Produits exceptionnels			6 000	1,16	-6 000	-100,00
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel			6 000	1,16	-6 000	-100,00
Impôts sur les bénéfices	300	0,06	300	0,06		
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	-21 556	-4,24	8 026	1,56	-29 583	-368,57

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : RNSA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2013, dont le total est de 236 785 euros

et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 21 556 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/03/2014 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2013 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 4 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

 **Règles et méthodes comptables****Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

1/ Statut spécifique :

Sur l'exercice 2008, afin de se conformer au souhait de ses principaux financeurs, l'association s'est restructurée afin d'obtenir pour le 1er janvier 2009, le statut d'Organisme Sans But Lucratif (OSBL). Ainsi à compter de l'exercice 2009, l'association n'a plus aucune activité commerciale et sa gestion est totalement désintéressée.

Depuis le 1er janvier 2009, l'association n'est donc plus soumise aux impôts commerciaux, notamment la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et l'impôt sur les sociétés (IS).

2/ Contribution volontaire en nature :

Au cours de l'exercice, les contributions volontaires en nature, sous déduction des engagements pris par l'association, s'élèvent à 525 180 € et se détaillent comme suit:

- Prestations de services des analystes :	420 000 €
- Prestations de services des médecins :	45 180 €
- Prestations de services de formation au contrôle qualité et d'animation du réseau :	60 000 €

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	99 535	17 445		116 980
Immobilisations financières	89 146			89 146
Total	188 681	17 445		206 126
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	99 535	3 302		102 837
Immobilisations financières				
Total	99 535	3 302		102 837
ACTIF NET				103 289

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
EURL RNSA LABORATOIRE 69690 BRUSSIEU	88 000	100 359	100,00	-19 331
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 43 987 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	15 441	15 441	
Autres	21 926	21 926	
Charges constatées d'avance	6 620	6 620	
Total	43 987	43 987	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Produits a recevoir	21 926
Total	21 926

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 106 735 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 436	48 436		
Dettes fiscales et sociales	57 271	57 271		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 028	1 028		
Produits constatés d'avance				
Total	106 735	106 735		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs FNP subv. des sites	12 516
Fournisseurs FNP Honoraires	5 450
Fournisseurs FNP divers	8 800
Provisions pour congés payés	16 860
Charges sociales s/congés à payer	7 587
Taxe sur les salaires	3 819
Formation continue cap	1 122
Total	56 154

 **Notes sur le bilan**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Cca assurance	4 197		
Divers d avance	2 423		
Total	6 620		

 **Notes sur le compte de résultat**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 3 857 euros

 **Autres informations****Engagements de retraite**

La convention collective de l'association ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision car ils ne sont pas significatifs.

**ASSOCIATION RESEAU NATIONAL
DE SURVEILLANCE AEROBIOLOGIQUE**

ZA Le Plat du Pin
69690 BRUSSIEU

EXERCICE 2013

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31.12.2013

Cabinet BOREL & ASSOCIES

Société d'Expertise-Comptable et de Commissariat aux Comptes
1 Avenue Dutrievoz - 69626 VILLEURBANNE CEDEX
Tél. 04.72.69.48.48 - Fax. 04.72.44.05.62
E-mail : cabinetborel@boreletassocies.com

R.N.S.A.

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées
Exercice 31.12.2013

Mesdames, Messieurs les Membres,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Fait à Lyon, le 10 Juin 2014

Le Cabinet BOREL et ASSOCIES



Yves BOREL



Pascal BOREL